

**Brot**  
für die Welt



ökume  
nisches  
nefi  
zentral  
afrika

**Diakonie** 

**MISEREOR**  
IHR HILFSWERK

## Aide-Mémoire

13ème Session du Conseil des Droits de l'homme

1er au 26 Mars 2010 Aide-Mémoire

# République Démocratique du Congo

**Les groupes armés continuent de violer les droits de l'homme.**

### Vue d'ensemble

En 2009, la situation humanitaire en République Démocratique du Congo s'est considérablement dégradée. Crimes contre l'humanité, crimes de guerre et violations des droits de l'homme furent en effet monnaie courante. Dans son rapport (A/HRC/10/58) de Mars 2009, la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme affirme que les populations ont subi au cours de l'année conflits aigus et insuffisances structurelles chroniques. On dénombre selon la MONUC plus de 800 000 nouveaux déplacés internes dans les provinces des Sud et Nord Kivu. Dans la Province de l'Équateur ce sont environ 92 000 personnes qui furent contraintes de fuir leurs habitations suite aux violents combats ayant secoué leurs communautés.

De plus depuis Novembre 2009 les relations sont tendues entre la RDC et l'Angola suite à l'expulsion de milliers de migrants illégaux vers leurs pays respectifs. Cela a conduit à une situation où plusieurs milliers de ménages se sont retrouvés sans domicile. Au total les conflits armés en République Démocratique du Congo ont fait plus de 1,7 millions de déplacés internes.

## **Mission militaires contre les FDLR**

Le gouvernement congolais a tenté plusieurs fois de résoudre le problème des 5000 miliciens Hutus FDLR encore actifs dans les Nord et Sud-Kivu et en Ituri. La première mission militaire "Umoja Wetu" menée avec le soutien de l'armée Rwandaise RPF fut rapidement remplacée par la mission "Kimia 2" menée conjointement par l'armée nationale congolaise FARDC et la mission de l'ONU en RD Congo MONUC. En réaction aux allégations de crimes graves commis par les FARDC le gouvernement congolais a annoncé une politique de "tolérance zéro" contre la corruption et les violations des droits de l'homme. Il n'en reste pas moins que les FARDC sont responsables d'au moins autant de meurtres de civils, pillages, viols et actes de tortures que les FDLR. En particulier durant l'opération "Kimia 2", destinée à désarmer les miliciens FDLR, les FARDC ont commis de nombreux crimes contre l'humanité et crimes de guerre contre les populations. Face au succès que représente la démobilisation de 1078 combattants FDLR, Human Rights Watch a prouvé dans son plus récent rapport de décembre 2009<sup>1</sup> que plus de 476 civils ont été tués par les FARDC et qu'ils ont commis au moins 7500 viols de femmes et de jeunes filles.

Durant l'opération "Kimia 2", l'armée congolaise a reçu un soutien logistique important de la MONUC. Suite d'une part aux graves violations des droits de l'homme commises par les FARDC et d'autre part à la présence parmi les FARDC de plusieurs auteurs de crimes de guerre, la MONUC a été accusée d'être complice ces crimes. A titre d'exemple, Bosco Ntaganda est à ce jour commandant parmi les FARDC malgré un mandat international de la Cour Pénale Internationale de la Haye à son encontre. Nous saluons donc la décision conjointe du gouvernement de RDC et de la MONUC de mettre un terme à "Kimia 2" et de tenter d'éradiquer les FDLR par une nouvelle mission militaire davantage centrée sur les besoins humanitaires des populations: "Amani Leo".

Malgré quelques initiatives du gouvernement, de la MONUC et de donateurs internationaux, le programme de réforme de la Sécurité n'a pas encore abouti à des améliorations notoires des capacités de l'armée. Des membres des FARDC ont été accusés par les populations locales et par des groupes de défense des droits de l'homme de viols répétés, pillages, enlèvements et meurtres, et ce également hors du cadre de l'opération "Kimia 2". L'intégration des différents groupes rebelles comme les Mayi Mayi ou le CNDP est à l'évidence un échec. Elle a conduit à une armée dans laquelle des brigades entières n'agissent pas conformément aux ordres du Ministre de la Défense. Ces brigades sont uniquement loyales à leurs commandants et à leurs puissants intérêts financiers et stratégiques personnels. De plus les FARDC et les FDLR continuent à recruter et utiliser des enfants soldats dont certains n'ont pas encore 12 ans. Selon la MONUC, entre Janvier et Septembre 2009, 2134 enfants furent libérés par les groupes armés. Sur les 285 cas enregistrés en 2009, 127 sont attribués aux milices PARECO, 107 aux FARDC et 29 aux FDLR<sup>2</sup>

---

1 Human Rights Watch : "You will be punished – Attacks on Civilians in Eastern Congo", Décembre 2009, <http://www.hrw.org/publications>

2 Rapport du Groupe d'Experts de l'ONU, Décembre 2009

## **Impunité**

Membres de l'armée nationale et miliciens ne craignent toujours pas de commettre des violations des droits de l'homme en raison de la quasi-absence de poursuites judiciaires. En 2009, moins de 20 officiers des FARDC inculpés ont vu leur responsabilité personnelle ou leur "responsabilité du supérieur hiérarchique" engagée pour les attaques contre les civils dans le Sud-Kivu. Encore moins d'officiers ont été jugés et condamnés. L'ancien commandant du CNDP Bosco Ntaganda, recherché par la Cour Pénale Internationale de la Haye et sous le coup d'un mandat d'arrêt est commandant d'une brigade FARDC dans le Kivu sous la direction du Ministre Congolais de la Défense.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme telles que ASADHO, APRODEPED ou Human Rights Watch proposent actuellement la mise en place d'une chambre mixte composée de juges congolais et de juges internationaux. Celle-ci aurait pour rôle de renforcer le secteur de la justice et de permettre aux Cours locales de traiter le grand nombre de violations des droits de l'homme auxquelles elles doivent faire face. Ces chambres mixtes seraient mises en place au niveau local et provincial pour condamner les auteurs de violations des droits de l'homme au niveau local. Le Programme international "Restauration de la Justice à l'Est de la RDC" (REJUSCO) a également pour but le renforcement logistique des cours et procédures judiciaires mais est resté jusqu'à ce jour assez inefficace. Ainsi la majorité des cours de districts sont marquées par la corruption, des moyens humains et matériels insuffisants et un manque de fonds. Ceci fait qu'il est presque impossible aux populations d'obtenir justice.

La situation dans les prisons nationales et locales est totalement inadaptée. Les détenus qui ne parviennent pas à acheter leur libération sont confrontés à des conditions de détentions inhumaines telles qu'une hygiène épouvantable ou un manque de nourriture. Nombreux sont les détenus qui tombent malades ou même décèdent en quelques mois. Des enfants de moins de 14 ans sont couramment détenus dans des conditions épouvantables.

## **Exploitation illégale des ressources naturelles**

Dans son récent rapport de Novembre 2009 (S/2009/603) le Groupe d'Expert sur le Congo a apporté des preuves détaillées du trafic illégal de minéraux et du commerce d'armes par les groupes armés en RD Congo. Des membres des FDLR ont en effet établi d'étroites relations économiques avec des commerçants de minéraux internationaux afin de tirer profit de l'exportation de coltan, de la cassitérite et de l'or. Ils ont également reçu des fonds importants de la part de leurs soutiens et partenaires politiques en Europe, au Canada, aux États Unis et dans différents pays d'Afrique. Le rapport du Groupe d'Expert montre également qu'il existe de nombreuses relations entre les FDLR et les FARDC, qui semblent bien souvent coopérer à l'exportation de biens vers le Burundi et d'autres pays voisins, et ce à la connaissance -voir même avec le consentement- du gouvernement de la RDC.

## **Manque d'espace démocratique pour la presse et les défenseurs des droits de l'homme.**

L'année 2009 a été marquée par une nette augmentation des arrestations arbitraires d'opposants et de défenseurs des droits de l'homme. Parmi les plus connus d'entre eux on peut citer Golden

Misabiko (ASADHO) et Mr. Floribert Chebeya (Voix des Sans Voix), qui furent tous deux libérés après des campagnes de protestation internationales auprès du Ministre de la Justice Congolais. Actuellement, plus de 160 prisonniers politiques sont illégalement détenus<sup>3</sup>. Plusieurs d'entre eux ont rapportés avoir été maltraités et torturés par des membres des services secrets ou de la police nationale (PNC).

Outre les arrestations arbitraires conduites hors de tout cadre légal, le nombre d'actes d'intimidations, d'appels téléphoniques et SMS anonymes, de menaces et même d'attaques violentes à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et de leurs proches restent élevés.

Ceci instaure un climat de peur et pousse les organisations de droits de l'homme à s'autocensurer dans leur travail. La situation n'est pas meilleure pour les journalistes : meurtres, menaces et tentatives de censure ont également été recensés. Le meurtre de Serge Maheshe n'est que l'un parmi plusieurs assassinats de journalistes. Dans ce cas, une cour militaire s'est auto-déclarée compétente dans une affaire concernant pourtant des civils. Ceci constitue une violation de l'article 156 de la Constitution Congolaise.

## **Conclusions**

La situation dans l'Est et le Nord-est du Congo reste marquée par des massacres, viols, exécutions extrajudiciaires, pillages, enrôlement forcé incluant celui d'enfants soldats et esclavage y compris sexuel. Ces atrocités sont commises en majorité par les troupes des FARDC mais également par les miliciens des FDLR et d'autres groupes armés. Ainsi les populations continuent de souffrir des attaques militaires, des expulsions forcées et de l'exploitation économique. La situation nécessite encore l'attention internationale ainsi que des efforts actifs de la communauté internationale.

Considérant que:

- a) le gouvernement ne met pas en place la réforme du secteur de sécurité qui, seule pourrait garantir aux populations d'être protégées contre de futures violences.
- b) le gouvernement n'assure pas suffisamment la justice, le droit et l'ordre.
- c) le gouvernement ne garantit pas la liberté d'expression.
- d) le gouvernement ne reconstruit pas les institutions étatiques.
- e) le gouvernement n'établit pas les mécanismes transparents nécessaires dans le secteur des ressources naturelles

---

<sup>3</sup> Rapport du Haut Commissaire sur la situation des Droits de l'homme en 2009 (A/HRC/10/58)

Koordinierungskreis: Brot für die Welt [Ellen Gutzler, Dr. Brigitte Bohlinger], Misereor [Dr. Raoul Bagopha], Pax Christi [Dr. Heinz Werner Wessler], Diakonie/Menschenrechte [Michael Schirmer], Vereinte Evangelische Mission [Dr. Jochen Motte]

f) Considérant enfin l'implication de forces extérieures dans les violences ayant agité l'Est du pays et dans l'exploitation des ressources naturelles l'assistance technique apportée par la MONUC constitue –malgré ses faiblesses passées– un moyen irremplaçable dans la lutte contre les violations des droits de l'homme commises par le gouvernement et les milices en République Démocratique du Congo. Nous entendons bien le désir du gouvernement congolais, légitimement élu, de mettre un terme à la présence des forces de maintien de la paix dans le pays et d'assumer désormais l'entière responsabilité de la RDC. Cependant, tant que le gouvernement n'est pas capable de garantir une justice efficace, et tant que les forces armées nationales ne sont pas contrôlées comme il se doit par le Ministre de la Défense, le retrait de la MONUC créerait inévitablement une « vacance du pouvoir ». Celui-ci serait certainement comblé par les groupes armés hors de tout contrôle gouvernemental. Cela exposerait ainsi les populations à des abus toujours plus graves de la part des militaires, et à des violations des droits de l'homme, conduisant ainsi à un nouveau désastre humanitaire.

C'est pourquoi nous recommandons au Conseil de Sécurité de développer une stratégie de retrait cohérente guidée par des critères clairs tels que la sécurité de la population, la protection des droits de l'homme, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, ou encore la satisfaction des besoins humanitaires par le gouvernement congolais et ses différents organes.

### **Recommandations**

**Le Conseil des droits de l'homme doit mettre en œuvre tous ses moyens et mécanismes, pour exiger du gouvernement de la République Démocratique du Congo qu'il rétablisse les fonctions de protection des droits de l'homme de l'Etat. Nous appelons le Conseil à adopter une stratégie prenant en compte toutes les dimensions des violations des droits de l'homme. Cette stratégie doit au moins:**

- Appeler le gouvernement congolais à assurer la sécurité de ses citoyens.
- Appeler tous les groupes partis au conflit à demander à leurs combattants pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme, et à appliquer le droit humanitaire et les droits de l'homme internationaux
- Appeler le gouvernement congolais à élargir et professionnaliser tous les organes du secteur de la justice pour garantir à chaque citoyen victime de crime ou de violation de ses droits de l'homme l'accès à une procédure correcte et impartiale au niveau local.
- Appeler le gouvernement à garantir des règles de procédure nationales et internationales impartiales incluant la suprématie de la Cour Suprême sur la Haute Cour Militaire. Exiger également le soutien du gouvernement à la mise en place d'un programme indépendant de protection des témoins.
- Appeler le gouvernement à clarifier, rendre publiques et condamner les cruautés et violations des droits de l'homme continuellement commises par les milices illégales, les FARDC, la Police Nationale (PNC) ou autres membres du système de sécurité.

- Exiger du Haut Commissariat aux droits de l'homme de mettre à nouveau en place un observateur indépendant (y compris de la MONUC) permanent chargé de suivre, enregistrer et rapporter les violations des droits de l'homme. De plus l'observateur serait chargé du suivi des activités gouvernementales concernant la reconstruction du système de justice et de la police, l'éradication de la torture et des mauvais traitements en prison et l'amélioration des conditions de détention. L'observateur devrait également collaborer avec les autorités judiciaires.
- Appeler le gouvernement congolais à assurer la formation et le suivi de l'armée et de la police en matière de droits de l'homme.
- Soutenir l'établissement de chambres mixtes nationales/internationales au niveau des cours de district et de province pour enquêter sur les allégations de violations graves des droits de l'homme. Les chambres mixtes doivent également avoir compétence pour enquêter et juger les crimes et violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de sécurité nationales.
- Appeler le gouvernement congolais à mettre en place un système de certification nationale pour la production et l'exportation des minéraux tels que le coltan la cassitérite, l'or et les diamants pour établir un système de contrôle du circuit commercial de l'exploitation et du commerce des ressources minières nationales. Ce système doit ainsi garantir que les revenus du commerce des minéraux soient utilisés par le biais d'une taxe dans le secteur social national au profit des populations locales. .
- Appeler le conseil de sécurité à définir en coopération étroite avec la République Démocratique du Congo, des critères clairs servant de base à un plan de retrait de la MONUC.